REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP)
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 27 février 2024

Rapport d'activité législature 2018-2023
5ème année
(1er décembre 2022 – 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Pendant la période susmentionnée le groupe s'est réuni à trois reprises : le 2 mars, 25 mai et 22 juin 2023.

Lors de ces séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Présentation de l'avant-projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) et objectifs en terme de formation;
- La question du salaire minimum et les difficultés d'application des stages d'insertion pour les 18-24 ans;
- Evolution du nombre des inscriptions à la structure CAP Formations et résultats 2022;
- Présentation de la publication du SRED : Vulnérabilités scolaires et premier diplôme – le décrochage à l'aune de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) et échanges avec les membres de la commission;
- Information sur l'Association pour la reconnaissance de la formation préqualifiante (ARFOP);
- Propositions relatives à la Priorité 5 CIF portant sur l'encouragement de la qualification des jeunes en rupture de formation et consultation des instances.

Le groupe a participé à l'après-midi de travail du 25 mai 2023, qui s'est tenu sous forme d'ateliers avec l'ensemble des membres du CIF et commissions rattachées, et qui a porté sur la mise à jour des Priorités 2023-2028 du CIF.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et de la direction du CIF a poursuivi ses travaux en vue de l'actualisation des indicateurs du décrochage de la formation à Genève par le SRED (année scolaire 2022-2023).

https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 747.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.

M Castro

Margarita Castro
Présidente du groupe